

**Veillez compléter les parties grisées**

Entre l'association :	Enseignement & Promotion Agricole de Monteils Lycée François Marty 348 chemin du Mas de Castanié - 12200 MONTEILS											
Représentée par :	<b>Madame Carine GARDES, Chef d'Etablissement</b>											
Et le(s) représentant(s) légal(aux) (parents) :	Monsieur	Madame										
Adresse Code Postal / Ville :												
L'étudiant(e) :	NOM :	Prénom :										
Inscrit en classe de :	<b>BTS</b> <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année - <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <b>Spécialité :</b> <input type="checkbox"/> ACSE <input type="checkbox"/> TC											
Frais pour 1 <sup>ère</sup> inscription	Pour une 1 <sup>ère</sup> rentrée dans l'établissement, <b>frais de dossier de 35 €</b> sont demandés avec le retour du dossier d'inscription.											
Nature du contrat	En contrepartie de la dispense des cours donnés à l'étudiant (selon son statut) et pour certains de l'hébergement, le(s) représentant(s) légal(aux) de celui-ci s'engage(nt) à régler la totalité des frais par <b>prélèvement automatique le 10 de chaque mois</b> (pour la période allant de septembre 2022 à juin 2023).											
Modalité de facturation	Le montant mensuel ( <b>calculé sur 10 mois</b> ) du prélèvement correspondra à : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td><b>Scolarité</b></td> <td><b>118 € / mois</b></td> <td>Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)</td> </tr> <tr> <td rowspan="3"><b>Hébergement</b></td> <td><b>305 € / mois</b></td> <td>Loyer Appartement T<sub>1</sub></td> </tr> <tr> <td><b>195 € / mois</b></td> <td>Loyer Appartement T<sub>10</sub></td> </tr> <tr> <td><b>298 € / mois</b></td> <td>Internat (loyer+restauration)</td> </tr> </table> <p>Une <b>facture annuelle</b> sera éditée fin Septembre.</p>		<b>Scolarité</b>	<b>118 € / mois</b>	Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)	<b>Hébergement</b>	<b>305 € / mois</b>	Loyer Appartement T <sub>1</sub>	<b>195 € / mois</b>	Loyer Appartement T <sub>10</sub>	<b>298 € / mois</b>	Internat (loyer+restauration)
<b>Scolarité</b>	<b>118 € / mois</b>	Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)										
<b>Hébergement</b>	<b>305 € / mois</b>	Loyer Appartement T <sub>1</sub>										
	<b>195 € / mois</b>	Loyer Appartement T <sub>10</sub>										
	<b>298 € / mois</b>	Internat (loyer+restauration)										
Frais Communs	<b>Tarification :</b> Frais de scolarité (1180 €) + Cotisations MSA (45 €) + Photocopies (80 €)											
Frais Optionnels	<b>Options Sportives :</b> Moto ou Equitation											
Location appartement	<b>RAPPEL :</b> Le <b>montant du loyer</b> (base+charges) <b>est calculé sur l'année puis réparti sur 10 mois</b> (septembre à juin) <b>voir ci-dessus tarif mensuel hébergement.</b>  Un chèque de <b>caution</b> (équivalent à une mensualité) est demandé lors de la remise des clés. Il sera encaissé (début septembre). La caution sera restituée dans le mois qui suit le départ du locataire (après l'état des lieux obligatoire). Toute dégradation ou état de propreté insuffisant fera l'objet d'une retenue (complète ou partielle) de la caution.											
Frais pour prélèvement rejeté	Si le prélèvement est refusé, le lycée se verra contraint de refacturer <b>les frais bancaires supportés (11,15 € à l'heure actuelle)</b> et de procéder à l'arrêt des prélèvements.											
Départ anticipé	<b>Lettre de démission est obligatoire.</b> Pour la scolarité, tout mois commencé est un mois dû. Pour l'arrêt des prélèvements des loyers, un mois de préavis est demandé.											

**Le contrat (renouvelable chaque année) engage le(s) signataire(s) aux règlements des factures émises par le Lycée.**

A \_\_\_\_\_,


le \_\_\_\_\_ 202\_\_

**Pour faire valoir ce que de droit.**

**OBLIGATOIRE**

Signature(s) (S) du(es) Responsable(s)

Signature du  
Chef d'Etablissement



**Carine GARDES**

Voir au verso **Mandat de Prélèvement**



# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

## OBLIGATOIRE

Agrafez ici le RIB  
du Responsable Payeur (Parents)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association EPAM (Enseignement et Promotion Agricole de Monteils) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPAM sis à Monteils.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Remplir lisiblement les parties grisées

Référence (réservée à la comptabilité)

### VOS COORDONNEES

Nom-Prénom

Adresse : N° et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

FRANCE

### COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAM

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque - BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### CREANCIER

Nom

**EPAM - Enseignement et Promotion Agricole de Monteils**

Identifiant ICS

**FR16ZZZ505286**

Emetteur **505286**

Numéro et nom de la rue

**348 Chemin du Mas de Castanié**

Code Postal

**12200**

Ville

**MONTEILS**

Pays

**France**

### TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à (lieu)

\_\_\_\_\_

Le |\_\_| |\_\_| 20\_\_

### OBLIGATOIRE

Signature(s)

\_\_\_\_\_

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Voir au verso **Contrat financier**

